

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°92-2023
Point 3.17.9

Point 3.17.9 de l'ordre du jour Création de 3 UEs à choix supplémentaire à l'INSPE

EXPOSE DES MOTIFS :

Suite au dialogue stratégique avec l'équipe de présidence et aux votes du conseil de l'INSPE, il a été acté que l'Institut ne proposerait pas le maintien du parcours MEEF « Enseigner les disciplines générales en lycée professionnel (lettres histoire-géographie, mathématiques sciences-physiques) » au sein de la future offre de formation et ne l'ouvrirait pas non plus à la rentrée 2023 (il n'a effectivement pas ouvert en M1 cette année).

En revanche, et pour compenser cette fermeture, l'INSPE s'est positionné sur le principe de proposer des modules spécifiques destinés aux étudiants des parcours « Enseigner les lettres », « Enseigner l'histoire géographie », « Enseigner les mathématiques », « Enseigner la physique-chimie » qui envisageront de tenter les concours de recrutement de professeur en lycée professionnel (CAPLP) en sus des concours du CAPES auxquels ils sont préparés dans le parcours dans lequel ils sont inscrits.

Pour ce faire, à la rentrée 2023, l'INSPE sollicite la mise en place de deux UE supplémentaires, « Enseigner les lettres, l'histoire-géographie en lycée professionnel » et « Enseigner les mathématiques et la physique-chimie en lycée professionnel » hors structure du diplôme et proposée facultativement :

- aux étudiantes et étudiants inscrits en M1 dans la les parcours « Enseigner les lettres », « Enseigner l'histoire géographie » de la mention MEEF 2d degré pour l'UE supplémentaire « Enseigner les lettres, l'histoire-géographie en lycée professionnel »
- aux étudiantes et étudiants inscrits en M1 dans la les parcours « Enseigner les mathématiques », « Enseigner la physique-chimie » de la mention MEEF 2d degré pour l'UE supplémentaire « Enseigner les mathématiques et la physique-chimie en lycée professionnel ».

Cet enseignement complémentaire apparaîtra sur le Supplément au Diplôme et pourra faire l'objet de la délivrance d'une attestation de suivi.

L'inscription des étudiants s'effectuerait dans la Version d'étape : FPG1G1/320 - GESTION SPECIALE Choix supplémentaires - Composante EPE.

L'équipe de direction de l'INSPE a décidé qu'une petite partie des moyens déployés dans le master « Enseigner les disciplines générales en lycée professionnel (lettres histoire-géographie, mathématiques sciences-physiques) » qui n'ouvrira ni en M1 ni en M2 à la rentrée 2023 soit redéployée vers ces deux UE ce qui assure la soutenabilité de la proposition.

Dans un deuxième temps, la convention-cadre pluripartite sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien dans le cadre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace portant sur la politique régionale plurilingue, période 2015-2030, cosignée par l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, et les universités de Strasbourg (Unistra) et de Haute-Alsace (UHA) qui rejoignent les partenaires pour la convention opérationnelle, qui embrasse la période 2023-2026, conjuguent leurs efforts pour poursuivre le développement d'une politique régionale plurilingue reposant sur l'apprentissage d'une part du français et d'autre part de la langue régionale d'Alsace sous ses deux formes : l'allemand standard et les variantes dialectales pratiquées en Alsace, communément appelées l'alsacien.

La convention fixe, couvrant la période 2023-2026, stipule qu'à la rentrée 2023 le dispositif de mobilité et de promotion de promotion de l'enseignement d'une discipline en allemand dans le 2nd degré est complété par des modules de formation pour l'enseignement d'une discipline en langue étrangère (DNL) complètent cette offre de mobilité.

A l'issue des deux années de Master, les étudiants pourront se présenter à la certification « Enseigner sa discipline en langue étrangère ».

À la rentrée 2023, L'INSPÉ sollicite la mise en place d'une UE supplémentaire « Enseigner sa discipline en langue allemande (DNL) » hors structure du diplôme créditée de 3 ECTS et proposée facultativement à tous les étudiantes et les étudiants inscrits en M1 dans la mention MEEF 2d degré qui maîtrisent suffisamment la langue allemande. Cet enseignement complémentaire apparaîtra sur le Supplément au Diplôme et pourra faire l'objet de la délivrance d'une attestation de suivi.

L'inscription des étudiants s'effectuerait dans la Version d'étape : FPG1G1/320 - GESTION SPECIALE Choix supplémentaires - Composante EPE.

L'ouverture de cette matière sera conditionnée au financement des heures d'enseignement par la DARILV (Délégation Académique aux Relations Internationales et aux Langues Vivantes) dans le cadre de la convention sus-mentionnée.

Pièce jointe :

- Fiches de présentation des UEs

Le 9 mai 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 34 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création de 3 UEs à choix supplémentaire à l'INSPE.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

UE à choix supplémentaire : Enseigner sa discipline en langue allemande

- Nom des responsables de l'UE, adresse mail :

Anémone Geiger Jaillet

anemone.geiger-jaillet@unistra.fr

Catherine Jordan

catherine.jordan@unistra.fr

Isabelle David-Metzmeier, PRCE

imetzmeier@unistra.fr

- **Public concerné** : étudiants de M1 de la mention MEEF 2d degré justifiant d'un niveau en langue allemande équivalent au niveau B2.
- **Effectif attendu** : 15 à 25
- **Volume horaire** : 40HTD sur l'année
- **Crédits ECTS** : 3
- **Modalité d'enseignement** : hybride (une partie en présentiel, une partie à distance) sur des créneaux spécifiques (soir, samedi) pour permettre les compatibilités avec les emplois du temps des enseignements du parcours.
- **Mutualisation possible** : si l'effectif d'étudiants de Master inscrits dans cette UE n'atteint pas la limite supérieure, cette UE pourra être ouverte aux étudiants du DIU.

Objectif de l'UE

Cette option s'adresse à des étudiants qui ont de solides compétences en langue allemande et qui sont intéressés et susceptibles d'enseigner leur discipline dans cette langue.

Elle vise à informer les étudiants sur la possibilité de valoriser cette compétence dans différents cadres (enseignement bilingue, LFA, enseignement en sections européennes (SELO), etc.).

Elle vise à préparer les étudiants inscrits en Master MEEF 2d degré qui maîtrisent suffisamment l'allemand à améliorer leur niveau linguistique et à développer les compétences pour pouvoir enseigner leur(s) discipline(s) en langue allemande. Elle sera principalement centrée sur les éléments didactiques et pédagogiques pour enseigner sa discipline en langue étrangère.

Il s'agit aussi de préparer à la certification complémentaire « Disciplines non linguistiques (DNL) » en allemand. Comme son intitulé le précise, cette certification est destinée à reconnaître et à valoriser les compétences jugées nécessaires à l'enseignement d'une discipline scolaire du second degré en langue allemande. Il s'agit d'une certification à visée professionnelle s'inscrivant dans la logique des certifications professionnelles complémentaires qui existent dans le cadre du ministère de l'éducation nationale. Cinq secteurs disciplinaires sont concernés : les arts avec cinq options, l'enseignement en langue des signes française (LSF), les langues et cultures de l'Antiquité (LCA), le français langue seconde (FLS) et l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL).

Description du contenu de l'enseignement

La formation comprend 4 volets :

- Une formation linguistique (allemand) et culturelle y compris culture scientifique de la discipline.
- Une formation pédagogique et didactique (enseigner en langue étrangère).
- Une formation pratique intégrant de courts stages avec des situations d'enseignements observées en France dans différents niveaux et différentes situations pédagogiques, par exemple en sections bilingues ou sections européennes de lycée, et/ou de stages d'observation de de pratique accompagnée en Allemagne.
- Une préparation à la certification complémentaire « DNL ».

NB : La passation de la certification reste individuelle et se fait hors cadre de cette UE.

Une partie de ces enseignements sera effectuée en langue allemande.

Compétences à acquérir

1. **Formation linguistique et culturelle:** le recrutement s'effectue au niveau B2. Les objectifs visés sont de :
 - a. Travailler la langue allemande pour l'enseignement et aborder, approfondir le langage spécialisé en allemand des disciplines enseignées.
 - b. Développer des connaissances sur la bi-culturalité (savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion, connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux pays voire dans plusieurs...).
2. **Formation à la didactique des disciplines enseignées en langue étrangère**
 - a. Développer des connaissances sur les principales formes et conditions d'un enseignement d'une discipline en langue étrangère et les spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère notamment au plan des attentes, de l'attitude face

à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc...

- b. Construire des savoirs et savoir-faire disciplinaires et linguistiques de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline en langue étrangère.
 - c. Appréhender le cadre institutionnel de cet enseignement (sections européennes et de langues orientales des collèges et lycées, des sections binationales et de tout autre dispositif spécifique ou contexte (classes Emile à l'école ou au collège par exemple) où l'enseignement d'une discipline se fait en langue étrangère).
 - d. Avoir conscience de la dimension linguistique de tout enseignement / apprentissage disciplinaire.
3. **Stage court d'observation et/ ou de pratique accompagnée :**
- a. Comprendre in situ les spécificités de d'un cours disciplinaire enseigné en langue étrangère.
 - b. Procéder à des analyses comparatives/contrastées des pratiques
 - c. Découvrir différents supports et méthodes pédagogiques adaptés pour l'enseignement d'une discipline en langue étrangère.
 - d. Connaître les objectifs interculturels et leur mise en œuvre.
4. **Préparation la certification complémentaire en allemand :** familiarisation et entraînement aux épreuves.

Prérequis recommandés

- Niveau B2 (CECRL) en allemand

UE à choix supplémentaire : Enseigner les lettres, l'histoire-géographie en lycée professionnel

- Nom des responsables de l'UE, adresse mail :

Sophie Philippi

sophie.philippi@unistra.fr

- **Public concerné** : étudiants de la mention MEEF 2d degré inscrits dans le parcours « enseigner les lettres » ou dans le parcours « enseigner l'histoire et la géographie »
- **Effectif attendu** : 10 à 15
- **Volume horaire** : 40HTD
- **Crédits ECTS** : -
- **Modalité d'enseignement** : hybride (une partie en présentiel, une partie à distance) sur des créneaux spécifiques (soir, samedi) pour permettre les compatibilités avec les emplois du temps des enseignements du parcours.

Objectif de l'UE

Cette UE s'adresse à des étudiants inscrits dans le parcours « enseigner les lettres » ou dans le parcours « enseigner l'histoire et la géographie » qui envisagent de passer les concours de recrutement du CAPLP sections Lettres-histoire géographie.

Elle a pour ambition de transmettre les bases pour enseigner des disciplines générales en lycées professionnels du second degré en développant les compétences nécessaires pour cet enseignement.

Elle vise à :

- acculturer les étudiants aux spécificités de l'enseignement en lycée professionnel,
- développer les compétences pour pouvoir enseigner les lettres, histoire et géographie en lycée professionnel,
- préparer aux concours de recrutement du CAPLP sections Lettres-histoire géographie.

Description du contenu de l'enseignement

La formation comprend 4 volets :

- Compléments disciplinaires (outils et conseils)
NB : La remise à niveau dans la discipline la discipline qui n'est pas celle de l'étudiant reste individuelle et se fait hors cadre de cette UE.
- Éléments de base de pédagogie et didactique de l'enseignement des disciplines générales en lycées professionnels du second degré et particulièrement de l'enseignement des lettres et de l'histoire-géographie.
- Préparation aux épreuves du concours (écrits et oraux)
- Facultativement, une formation pratique intégrant de courts stages en lycée professionnel.

Compétences à acquérir

Les compétences à acquérir dans cette UE s'inscrivent dans le **Référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** (2013) et dans le référentiel de formation des Master MEEF.

Il s'agit plus particulièrement de travailler la compréhension du fonctionnement de l'enseignement professionnel, la construction, mise en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves en lycée professionnel

Bibliographie, lectures recommandées

Ressources d'accompagnement des programmes en histoire géographie :

<https://eduscol.education.fr/1790/programmes-et-ressources-en-histoire-geographie-voie-professionnelle>

Ressources d'accompagnement des programmes en Lettres :

<https://eduscol.education.fr/1767/programmes-et-ressources-en-francais-voie-professionnelle>

Rapport du jury du Caplp externe section lettres - histoire et géographie

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externe/54/2/rj-2022-caplp-externe-lettres-histoire-geographie_1428542.pdf

Prérequis exigés

- Être inscrit en Master MEEF 2d degré « enseigner les lettres » ou « enseigner l'histoire et la géographie ».

UE à choix supplémentaire : Enseigner les mathématiques et la physique-chimie en lycée professionnel

- Nom des responsables de l'UE, adresse mail :

Abdelkhalik Ouakki

aouakki@unistra.fr

- **Public concerné** : étudiants de la mention MEEF 2d degré inscrits dans le parcours « enseigner les mathématiques » ou dans le parcours « enseigner la physique et la chimie ».
- **Effectif attendu** : 10 à 15
- **Volume horaire** : 40HTD
- **Crédits ECTS** : -
- **Modalité d'enseignement** : hybride (une partie en présentiel, une partie à distance) sur des créneaux spécifiques (soir, samedi) pour permettre les compatibilités avec les emplois du temps des enseignements du parcours.

Objectif de l'UE

Cette option s'adresse à des étudiants inscrits dans le parcours « enseigner les mathématiques » ou dans le parcours « enseigner la physique chimie » qui envisagent de passer le concours CAPLP section Mathématiques, Physique-chimie.

Elle a pour ambition de transmettre les bases pour enseigner les disciplines générales en lycées professionnels du second degré en développant les compétences nécessaires à cet enseignement.

Elle vise à :

- acculturer les étudiants aux spécificités de l'enseignement en lycée professionnel,
- développer les compétences pour pouvoir enseigner les mathématiques les sciences physiques et la chimie en lycée professionnel,
- préparer aux concours de recrutement du CAPLP sections Mathématiques, Physique-chimie.

Description du contenu de l'enseignement

La formation comprend 4 volets :

- Compléments disciplinaires (outils et conseils)
NB : La remise à niveau dans la discipline la discipline qui n'est pas celle de l'étudiant reste individuelle et se fait hors cadre de cette UE.
- Éléments de base de pédagogie et didactique de l'enseignement des disciplines générales en lycées professionnels du second degré et particulièrement de l'enseignement des Mathématiques, Physique-chimie.
- Préparation aux épreuves du concours (écrits et oraux)
- Facultativement, une formation pratique intégrant de courts stages en lycée professionnel.

Compétences à acquérir

Les compétences à acquérir dans cette UE s'inscrivent dans le **Référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** (2013) et dans le référentiel de formation des Master MEEF.

Il s'agit plus particulièrement de travailler la compréhension du fonctionnement de l'enseignement professionnel, la construction, mise en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves en lycée professionnel

Bibliographie, lectures recommandées

Ressources d'accompagnement des programmes en Mathématiques :

<https://eduscol.education.fr/1793/programmes-et-ressources-en-mathematiques-voie-professionnelle>

Ressources d'accompagnement des programmes en Physique-chimie :

<https://eduscol.education.fr/1795/programmes-et-ressources-en-physique-chimie-voie-professionnelle>

Rapport du jury du Caplp externe section lettres - histoire et géographie

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/caplp_externe/96/5/rj-2022-caplp-externe-mathematiques-physique-chimie_1427965.pdf

Prérequis exigés

- Être inscrit en Master MEEF 2d degré « enseigner les mathématiques » ou « enseigner la physique et la chimie ».

Conseil de l'INSPÉ

Séance du 17 avril 2023

Formations

Création UE à choix supplémentaire

Délibération sur le point :

3.1.4. Création UE à choix supplémentaire

Exposé des motifs

La direction de l'INSPÉ présente aux membres du conseil d'une DNL et de 2 options, sous la forme UE supplémentaires, pour l'année 23-24 :

- « Enseigner sa discipline en langue allemande (DNL) »
- « Enseigner les lettres, l'histoire-géographie en lycée professionnel »
- « Enseigner les mathématiques et la physique-chimie en lycée professionnel »

Délibération

La création d'UE à choix supplémentaire pour les parcours présentées est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Elles seront transmises pour approbation à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Fait à Strasbourg, le 18 avril 2023

Le Directeur de l'INSPÉ


Philippe CLERMONT